

COMMUNE DE FLEYS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Novembre 2020
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS

Convocation et affichage : 5 Novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 11

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Christian SANSEIGNE, Julien COLLON, Charly NICOLLE, Vincent COUPEROT, Jany AUCLERCQ, Jérémy VENON, Stevens DAVID

Etaient absents excusés : Oliver BOVE donnant pouvoir à Stéphane AUFRERE
Nicolas LAROCHE donnant pouvoir à Jérémy VENON

Secrétaire de séance : **Jany AUCLERCQ**

- Délibération approbation statuts du SET
- Décisions modificatives budget principal
- Cérémonie du 11 Novembre 2020
- Colis de fin d'année
- Bulletin municipal
- Point sur les travaux du lavoir
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter à l'ordre du jour le projet SDEY concernant le changement des luminaires en LED sur la commune. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

Délibération n° 35_10 11 2020 - Modifications statutaires compétence « EAU » - Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Visée par la Sous-préfecture le :

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux n° 31-2020 du 27 octobre 2020 portant modification de ses statuts,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les modifications de statuts comme suit :

ARTICLE 3.1 : Compétences du Syndicat :

La compétence « eau » est définie ainsi :

- l'« eau », telle que définie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit, la production par captage ou pompage, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine ;

L'ensemble de ces dispositions supposent :

- une délibération du comité syndical pour modifier ses statuts et notifier sa décision à l'ensemble de ses membres ;
- les membres du syndicat disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. Les membres ne s'étant pas prononcés dans ce délai seront réputés avoir émis des avis défavorables implicites ;
- la majorité qualifiée, précisée à l'article L.5211-5 (accord des 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population du syndicat ou accord d'au moins 1/2 des conseils municipaux représentant 2/3 de la population), devra nécessairement comprendre l'accord de la commune de Tonnerre car sa population représente plus du 1/4 de la population du syndicat ;
- si les conditions de majorité sont atteintes, Monsieur le Préfet actera cette modification statutaire par un arrêté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR

1. **ADOPTE** le projet de statuts du SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS annexé à la présente délibération,
2. **PREND ACTE** du fait que cette modification entraîne l'ajout de la protection du point de prélèvement dans la compétence « EAU »

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 36 10 11 2020 – Décision modificative budget principal

Visée par la Sous-préfecture le :

Faisant l'inventaire des différentes recettes qui n'avaient pas été prévues au budget 2020 de la Commune et des comptes non ou insuffisamment alimentés, le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les différentes modifications à apporter au budget de la Commune afin que l'équilibre recettes, dépenses soit respecté :

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés **DECIDE** la modification budgétaire suivante :

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 10/11/2020

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	Section de fonctionnement		
023	Virement à la section investissement	561.61	
615231	Voiries	- 789.61	
739223	Fonds de péréquation des ressources	228.00	
	Section d'investissement		
021	Virement de la section fonctionnement		561.61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		7.112.23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	7.112.23	
2041512	Bâtiments et installations	- 6.107.84	
21318	Autres bâtiments publics	3.309.45	
2184	Mobilier	3.360.00	

Adoption à l'unanimité des élus présents et représentés

Cérémonie du 11 novembre 2020

Le maire informe le conseil que la cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 11 heures. Il rappelle les mesures spécifiques pour garantir la sécurité sanitaire des participants et informe que cette cérémonie devra se dérouler avec un nombre restreint de personnes limité à 10.

Délibération n° 37 10 11 2020 - Colis de fin d'année

Visée par la Sous-préfecture le :

Le maire informe les élus qu'aucun repas de fêtes de fin d'année n'aura lieu en raison de la crise sanitaire actuelle et des mesures gouvernementales imposées. En remplacement, les administrés bénéficieront d'un panier gourmand élaboré à base d'épicerie fine en privilégiant les petits commerces de proximité.

La valeur du colis sera identique aux années précédentes à savoir 35 € pour les personnes à partir de 70 ans.

Le conseil municipal **ADOpte** la proposition des colis de fin d'année.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Bulletin municipal

Le maire demande aux personnes en marge de l'élaboration du bulletin municipal de regrouper les articles et photos afin de finaliser celui-ci le plus rapidement possible pour une diffusion en début d'année.

Point sur les travaux des lavoirs

Le maire expose le souci esthétique du lavoir de la Fonte. Il est décidé d'attendre un ou plusieurs devis de maçonnerie pour étudier la meilleure solution à apporter.

Questions diverses

Visite de chantier et réunion avec le SDEY :

- Une étude à l'ADT sera faite concernant une partie de la gestion du pluvial sur la commune.
- Lors d'une visite du futur chantier d'enfouissement, nous avons appris qu'une aide de 70 % était accordée aux communes changeant leur éclairage public en éclairage LED. Nous attendons l'étude financière du SDEY pour les travaux qui nous confirme une économie d'environ 50 % de consommation électrique.

Radars pédagogiques : Après un changement de batterie, il s'avère que le radar côté Chablis fonctionne. Il est donc décidé de changer la batterie du radar côté Tonnerre.

PPR : Nous avons reçu la nouvelle carte du PPR. Il s'avère que certaines modifications seront présentées au service de la DDT.

Bacs jaunes : Lors d'un entretien téléphonique avec le responsable de la 3CVT, il s'avère que tous les bacs ne seront pas livrés en temps et en heure pour une mise en service au 1^{er} Janvier.

Monument aux morts : Une étude paysagère est présentée par l'entreprise Gueniffey Julien. Après étude du devis relativement onéreux, le conseil propose une étude différente en mentionnant un budget plafond pour la réalisation de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 20 h 30

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 35_10 11 2020 - Modifications statutaires compétence « EAU » - Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Délibération n° 36 10 11 2020 – Décision modificative budget principal

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 10/11/2020

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Julien	COLLON		
Olivier	BOVE	Pouvoir donné à Stéphane AUFRERE	
Jany	AUCLERCQ		
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE	Pouvoir donné à Jérémy VENON	
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID		
Jérémy	VENON		